

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire - Gérant ABONNEMENTS: Hebdomadaire-Trois mois: 13.00 Six mois: 26.00 Un an: 50.00

ALFRED REBOUX Propriétaire - Gérant ABONNEMENTS: Hebdomadaire-Trois mois: 13.00 Six mois: 26.00 Un an: 50.00

Table with 2 columns: Item (e.g., 0/0, 1/2, emprunts) and Price (e.g., 69 30, 98 00, 104 20)

Table with 2 columns: Item (e.g., Banque de France, Société gén. détaché) and Price (e.g., 3130 00, 470 00)

Table with 2 columns: Item (e.g., Change sur Londres, Café good fair) and Price (e.g., 4.88 0/0, 19 3/8)

Table with 2 columns: Item (e.g., Ventes 1,800 balles, Ventes 15,000 balles) and Price (e.g., 74.10, 74.1/2)

ROUBAIX 5 JUIN 1877.

Bulletin du jour

M. Gambetta a décidément posé de sa haute autorité, la candidature de M. Thiers à la présidence de la République, absolument comme si la présidence de la République était ou allait être vacante.

sera conservatrice ou elle ne sera pas! lui qui un jour, du haut de la tribune, avait déclaré brutalement aux radicaux qu'il était séparé d'eux par des abîmes, par toutes les questions de morale, de politique, de finances, d'administration, d'organisation militaire, de commerce, d'industrie; lui, enfin, qui ne voyait dans le citoyen Gambetta, lorsqu'il exerçait sa désastreuse dictature, « qu'un fou furieux » qui perdait la France, le voilà, lui, M. Thiers, devenu le plastron de ces mêmes républicains radicaux, qu'il repoussait avec le plus énergique dédain, le voilà devenu l'humble protégé de ce même homme qu'il avait cloué au pilori de l'opinion, et dont les actes insensés faisaient saigner son cœur de vieux patriote!

Comment M. Thiers ne comprend-il pas qu'en acceptant le rôle sans dignité, que lui font jouer à leur profit les meneurs de la Révolution, il perd tous ses droits à la considération du pays et déshonore sa vieillesse! Pour la gloire de son nom, M. Thiers devrait renoncer à sa sénile ambition et retourner « à ses chères études! »

LÉON DUVILLIER.

Le Discours de Gambetta

Nous vivons dans un temps étrange, tout de contradictions, de confusions et de trouble moral. L'esprit public, mal équilibré par suite des secousses successives qu'il reçoit, flotte au milieu des événements comme une bouée de sauvetage sur une mer agitée par les bourrasques, jusqu'au jour où la tempête, devenant furieuse, la chaîne se brise et l'appareil léger va s'échouer sur quelques côtes.

Un jour, l'on apprend que plusieurs journaux ont été condamnés pour avoir outragé l'homme qui a accepté la tâche de sauver la France, et chacun se réjouit de voir qu'enfin la loi s'exécute avec autant d'énergie que d'opportunité.

Le lendemain on apprend, avec étonnement, qu'un homme, connu pour le chef du parti révolutionnaire, dont les vies ne sont un mystère pour personne, a pu outrager impunément celui-là même qu'on a entendu venger la veille, et qu'il a pu, sans être poursuivi, pousser à la violation du pacte constitutionnel qu'on faisait respecter vingt-quatre heures plus tôt!

En effet, que signifie la condamnation du Radical et de la Marseillaise, que signifient les poursuites dirigées contre M. Bonnet-Duverdier, quand l'impunité est accordée à celui qui, parlant du Maréchal, devant une députation factieuse, a dit audacieusement: « Dans peu, il sera délégué... On ne peut pas abandonner la France à une plus longue agonie de ses intérêts? »

Quoi, M. Bonnet-Duverdier a été arrêté, poursuivi, sous l'accusation d'outrages au Maréchal, et M. Gambetta a pu impunément demander, annoncer le remplacement du Maréchal par M. Thiers, et ce, au mépris de la constitution!

D'où viennent ces contradictions? Pourquoi la condamnation du Radical et de la Marseillaise dont les paroles, au demeurant, sont sans autorité, pendant que la République française peut reproduire, sans avoir rien à redouter, les discours révolutionnaires d'un tribun sans vergogne.

Nous voyons-là un danger, un danger sérieux. Cette impunité, cette tolérance ont singulièrement frappé les esprits; elles ont donné au chef du parti qui veut renverser le maréchal, une espèce de prestige, qu'on exploite avec habileté contre ceux qui l'ont admis.

la rue de Poitiers. Les idées qui y sont soutenues sont précisément celles que nous soutenons aujourd'hui, et contre lesquelles combat M. Thiers.

Voici cette lettre:

Paris, le 23 mai 1849. Monsieur, Le comité électoral de la rue de Poitiers a reçu la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui adresser.

Nous vous remercions en son nom de votre concours, dont nous connaissons le prix. Pénétré, comme vous l'êtes, du véritable esprit de notre déclaration, vous travaillez certainement avec zèle à ce rapprochement sincère des opinions modérées indispensables pour le salut de la société; vous cherchez à éclairer les électeurs et les candidats sur les dangers de la dissémination des voix; vous leur recommanderez cette loyale exécution du grand traité conclu entre tous les partis honnêtes pour la bataille contre l'ennemi commun.

Nous savons qu'il y a beaucoup à faire dans le département de... qui, depuis son nombre d'années, est ravagé par le travail incessant du radicalisme. Mais nous savons aussi tout ce qu'il y a d'énergie pour le bien dans l'immense majorité de sa population, et tout ce qu'on y compte d'âmes fortes, dévouées et loyales.

Aggréés, monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le comité électoral de la rue de Poitiers. Les membres de la commission centrale: MOLLÉ, BERRYER, P. DUVERDIER DE HAURANNE, A. THIERS.

Une fausse dépêche.

On lit dans le Figaro: Il n'est pas d'invention, même odieuse et criminelle, que ne risquent les adversaires du Maréchal pour saper son pouvoir. Tous les mensonges semblent permis à cet égard, et nous avons déjà vu défilier une assez jolie collection de calomnies bêtes ou croyables dans ce genre.

Notre correspondant de Nantes nous envoie le texte d'une fausse dépêche télégraphique, avec en-tête imprimé, portant la signature du Maréchal et présentant toutes les apparences d'un document officiel, dépêche que des inconnus colportent et déposent dans les cafés et établissements publics.

La pièce est ainsi conçue: « PARIS — DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE. »

« La Prusse vient de nous insulter cruellement en la personne de notre ambassadeur, qu'elle a chassé de ses Etats. »

« C'est la guerre! »

« Depuis longtemps, nous nous préparons en silence; l'heure a sonné. »

« Forts de notre droit et de notre courage, nous pourrions vaincre! »

« Français, je compte sur vous pour me seconder dans ma tâche difficile. Nos régiments vont en quelques jours être rendus sur la frontière. Trois corps d'armée prussiens les attendent, mais j'espère que notre jeune armée ne faldera pas; je pars aussi à la frontière pour les commander. »

signataires du Manifeste. — c'est que le président de la République doit gouverner avec toutes les nuances du parti sans exception.

« Demandes QU'ON DISE ENFIN SI L'ON VEUT GOUVERNER AVEC LE PARTI »

M. Bonnet-Duverdier croit, comme nous l'avons dit, que si le scrutin trompait les espérances des radicaux comme le dernier doit en définitive rester à la démocratie, c'est au feu qu'il faudrait avoir recours.

Autrement dit, M. Bonnet-Duverdier est de la nuance des républicains logiques: c'est-à-dire de ceux qui, après avoir formulé les griefs, ne craignent pas de conclure; de ceux qui, lorsqu'ils ont bien répété avec les opportunistes et les centres gauches que le Maréchal est sorti de la Constitution, qu'il en a dénaturé l'esprit, qu'il a mis les intérêts de la France à l'agonie, n'hésitent pas à prononcer le mot de traître, et à réclamer le châtiment des traîtres.

La nuance de M. Bonnet-Duverdier complète la nuance de M. Gambetta, qui veut chasser le Maréchal pour donner sa présidence à M. Thiers.

En fait, la nuance du centre gauche, la nuance de la gauche, la nuance de l'opportunisme et la nuance de M. Bonnet-Duverdier, sont, en ce qui concerne la présidence, d'accord au fond sur ce point: Supprimer le maréchal.

Ces nuances ne diffèrent entre elles que par les moyens, et le choix des moyens tient surtout du tempérament de chacun.

Le Monde, avec beaucoup d'à-propos, reproduit les lettres que Pie IX a écrites au sujet de la guerre de 1870-1871.

Voici celle que, le 22 juillet 1870, Pie IX écrivait au roi Guillaume: « Sire, dans les graves circonstances où nous nous trouvons, il vous paraît peut-être insolite de recevoir une lettre de moi; mais, Vicaire du Dieu de paix sur la terre, je ne puis faire moins que de vous offrir ma médiation. Mon désir est de voir disparaître les préparatifs de guerre et d'empêcher les maux qui en sont la conséquence inévitable. »

« Que Dieu exauce mes vœux, et qu'il exauce aussi ceux que je forme pour votre Majesté, laquelle je désire être au plus près de sa sainte et sainte charité. »

« J'ai écrit également à S. M. l'Empereur des Français. »

Le 12 novembre 1870, le Saint-Père écrivait à Mgr Gilbert, alors archevêque de Tours, une lettre dont voici quelques lignes: « Ne négligez rien, vous en conjurons, pour amener vos illustres hôtes (les membres de la délégation) à ne pas prolonger cette guerre. Nous n'ignorons pas toutefois que cela ne dépend pas de nous seuls et que nous poursuivons sans résultat la grande œuvre de paix qui nous occupe, si notre pacifique ministère ne trouvait également de l'appui auprès du vainqueur. Aussi n'avons-nous pas hésité à écrire à cet effet à Sa Majesté le roi de Prusse. »

Malheureusement, l'intervention de Pie IX resta sans effet. Elle n'en montre pas moins les dispositions qui ont toujours animé pour la France ce grand et saint Pape que les radicaux accusaient si sottement, il y a peu de semaines, d'avoir applaudi à nos désastres et de s'être réjoui de notre humiliation.

LETTRE DE PARIS

(De notre correspondant particulier.)

Paris, le 4 juin 1877. Dans les cercles politiques de la gauche et même dans une grande partie du public, étranger aux mystères de la politique, une idée très-erronée s'est répandue. On se figure que le gouvernement non-seulement désire la dissolution, mais est si pressé de l'obtenir que d'ores et déjà, il a in petto, tout au moins dès la date des élections générales. C'est là une idée fautive, je le répète. En fait, le cabinet ne croit pas pouvoir éviter la dissolution, mais il serait fort désireux qu'avant de se séparer, la Chambre des députés consentit tout au moins à voir les lois financières les plus urgentes. Je ne serais pas étonné de penser qu'il en fera la demande à la Chambre des députés. Si on en jugeait uniquement, d'après le langage des journaux radicaux, il se heurterait à un refus absolu, mais le centre gauche ne paraît pas être dans des dispositions aussi hostiles.

Une grande partie de ce groupe envisage, en effet, la dissolution avec quelque appréhension. Ce sont les députés de cette nuance qui avaient surtout fait des efforts pour décider les sénateurs de l'extrême droite à refuser la dissolution. Vous n'ignorez pas que leurs efforts de ce côté ont absolument échoué, et dans de telles conditions qu'il ne paraît plus même y avoir lieu à de nouvelles tentatives. Ces députés du centre gauche tournent aujourd'hui leurs efforts vers les constitutionnels. Ils leur représentent l'avantage qu'ils retireraient, au point de vue de leur popularité, d'un re-

fus de consentir à la dissolution. Ils font remarquer que le Sénat, accordant la dissolution, se trouverait diminué, en même temps que le Maréchal, si les 361 sont réélus, etc., etc. C'est surtout sur M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qu'on cherche à agir dans ce sens. Mais j'ai les plus sérieuses raisons de penser que le président du Sénat n'est pas du tout disposé à se laisser aller à de semblables idées, et on me rapporte qu'il se serait exprimé très-franchement à cet égard, non-seulement avec le maréchal de Mac-Mahon, mais aussi avec les députés et les sénateurs du centre gauche qui l'ont entretenu de ces idées.

Pour en revenir, au sujet que j'avais abordé tout à l'heure, je crois pouvoir vous dire que d'un commun accord, les ministres ont ajourné toute décision touchant la fixation d'une date pour les élections générales. Il aurait été convenu qu'on ne discuterait la question que lorsque la dissolution devrait être demandée. On a besoin d'ailleurs, pour avoir de sérieux éléments de discussion à ce sujet, de recevoir des renseignements détaillés sur l'état des esprits dans les départements où ils ont été envoyés. Or, il faut au minimum une quinzaine de jours aux préfets et aux sous-préfets pour connaître leur département. Quinze jours, c'est juste le laps de temps au bout duquel les Chambres se réuniront de nouveau.

Il est remarquable du reste que samedi, à la réunion de l'extrême gauche, M. Gambetta a prononcé un discours en faveur de la dissolution, en insistant spécialement sur le danger qu'il y a à se voir abandonner du centre gauche qui, a-t-il dit, commence à prendre peur. Pendant que M. Gambetta se laissait aller à ces aveux, la gauche, à laquelle s'étaient joints plusieurs députés du centre gauche, décidait de faire de nouveaux efforts auprès des sénateurs pour les entraîner à refuser la dissolution.

C'est cette semaine que le gouvernement s'occupera, dit-on, des maires dont il a la nomination. On prévoit une grande nombre de modifications dans le personnel actuel, quelques-uns des maires à la nomination du gouvernement n'ayant pas eu, dans les circonstances actuelles, garde toute la réserve convenable.

Ainsi, par exemple, M. Foucher de Careil, sénateur de Seine-et-Marne, a entrepris dans son département une tournée de conférences dans lesquelles il attaque assez vivement l'acte du 16 mai et la politique du cabinet. M. Foucher de Careil, siégeant à gauche, le fait en lui-même n'a rien d'assez mal, mais un maire de chef-lieu de canton, nommé par conséquent par le gouvernement, accompagné partout M. de Careil. C'est là une conduite que le gouvernement ne saurait tolérer et je ne serais pas surpris que ce maire fut révoqué.

Encore bien que le Radical ait publié une sommation adressée par un certain nombre d'électeurs aux conseillers municipaux de Paris, pour que ceux-ci aient à demander des explications au sujet de l'arrestation de M. Bonnet-Duverdier, on croit généralement que les conseillers municipaux s'abstiendront de toute démarche, à cause des conséquences qu'une initiative de ce genre pourrait avoir en ce qui touche l'existence du conseil municipal de Paris. Les conseillers déclarent d'ailleurs que M. Bonnet-Duverdier n'a pas parlé comme président, mais comme simple particulier et qu'ils n'ont pas, par conséquent, à épouser sa cause.

M. le duc de Broglie a reçu aujourd'hui les membres du tribunal de Commerce de la Seine et leur a adressé une courte allocution. Le président du Conseil a de nouveau insisté sur le caractère strictement et exclusivement conservateur de l'acte du 16 mai. Les déclarations que le ministre a faites ensuite, touchant les intentions pacifiques du gouvernement, et son ferme désir, non seulement de maintenir la paix, mais de tout faire pour la sauvegarder, ont produit sur les membres du tribunal, la plus favorable impression.

Les nominations judiciaires publiées ce matin au Journal officiel, ont un caractère purement hiérarchique. On remarque seulement la nomination aux fonctions de juge au tribunal de la Seine, de M. de Boisille, l'ancien directeur du service de la stréte au ministère de l'Intérieur.

Des poursuites sont exercées contre le Finistère, à raison d'attaques contre le cabinet. Ce journal a publié des manifestes de députés radicaux en les accompagnant des réflexions les plus outrageantes pour le ministère.

BULLETIN ECONOMIQUE

La contrebande des tabacs et le régime des zones, (suite). Bien que le phénomène présente un caractère général, il y a, évidemment, des départements où il est plus ou moins sensible, plus ou moins marqué. Voici, par exemple,

quelques chiffres empruntés aux derniers rapports des directeurs des contributions indirectes des départements à zones. Il y a actuellement trois de ces départements à territoires: Nord, Pas-de-Calais, Somme, Ardennes, Meuse, Morbihan-et-Moselle, Vosges, territoire de Belfort, Jura, Aisne, Doubs, Haute-Saône. Prenons le Pas-de-Calais.

Ce département, qui consommait 743,132 kilogrammes de tabac en 1835, ce chiffre représente, nous le répétons, les quantités vendues par la Régie dans le département. — en consommait 1,213,270 kilogrammes en 1851, 1,812,068 en 1856, 1,702,577 en 1861, 1,777,558 en 1866, et enfin, en 1869, 1,870,518 kilogrammes. On voit que ce chiffre sera de nouveau atteint? En 1872, les ventes ne se sont élevées, dans le Pas-de-Calais, qu'à 1,298,221 kilog.: c'est l'année où les prix des tabacs ont subi une augmentation énorme, surtout dans les pays de zones. En 1873, 1874, 1875, la consommation a rétrogradé, lentement, il est vrai, et atteint successivement les chiffres de 1,325,376 kilog., 1,350,384 kilog., et enfin, 1,374,822 kil., total inférieur de 500,000 kil. environ à celui de 1869. Nous n'avons pas encore les chiffres des ventes en 1876.

Notons encore ce détail instructif: c'est que, pendant la période de 1835 à 1869, l'augmentation dans la consommation avait été notable, de 5,86 0/0 pour les quantités; de 1869 et 1869, l'accroissement n'a plus été que de 0,46 0/0. Il faut ajouter que ce produit en argent de ces ventes, qui avait présenté, de 1835 à 1859, un accroissement de 7,34 0/0, n'a plus donné, de 1859 à 1869, qu'un accroissement de 3,29 0/0, et cette augmentation, qui ne s'est maintenue, dans la dernière période, de 1869 à 1875, qu'en raison de la surtaxe de 1872, est tombée à 2,14 0/0.

Or, si nous plaçons en regard de ces résultats, les chiffres représentant les saisis opérés par l'administration en 1869, 1874 et 1875, nous trouvons respectivement 9,136 k. 04, — 16,659 kilog. 98 et 18,919 kilog. 49.

Voilà donc un département où les ventes sont de 495,696 kilog. inférieures, en 1876, au chiffre de 1869, mais où les saisies en matière de contrebande des tabacs ont plus que doublé de 1869 à 1875. Nos lecteurs savent que, pour évaluer approximativement l'importance de la contrebande réelle, l'administration est dans l'usage de multiplier par 10 le chiffre des saisies; c'est là, un calcul fondé sur un empirisme qu'elle-même reconnaît plus ou moins erroné; nous sommes persuadé que ce n'est pas à dire qu'il faudrait multiplier, mais plutôt par 20, sinon même, dans certaines régions, par 25 ou 30. Mais prenons ce facteur 10, et nous trouvons qu'en 1875, au moins 190,000 kilogrammes de tabacs, livrés clandestinement à la consommation dans le département du Pas-de-Calais, ont été saisis.

Estimons à 5 francs la perte subie par le Trésor sur chacun de ces kilogrammes de tabac, et nous obtenons une somme de 950,000 francs. Remarquons maintenant que le produit des ventes en 1875 ne dépasse que de 771,847 francs celui de l'année 1869, et ce rapprochement nous fait voir que, dans ce département, où la consommation individuelle est des plus élevées, la Régie vend moins de tabacs qu'en 1869, tout en retirant encore de ses ventes, si l'on tient compte de la fraude, beaucoup moins qu'il y a sept ans, malgré une hausse considérable des prix.

On trouvera, sans doute, suffisamment frappant cet effet de la contrebande sur le rendement d'un monopole souvent appelé, et avec raison, « la perle » de notre système fiscal. Mais on pourrait croire que nous nous sommes choisis à dessein un département où le phénomène se présente avec des caractères excessifs, exceptionnels. Faites la part de ces différences en divers sens, et vous avez les mêmes résultats, en somme, dans les autres départements à zones.

Dans le Nord, les ventes, de 3,045,653 kilog. en 1869, sont tombées à 2,991,832 kilog. en 1875, en même temps que le produit s'est élevé, nous devons dire, de 8,515,584 francs, en 1869, à 11,061,423 francs en 1875. Les saisies, évaluées à 58,043 kilog. en 1869, ont augmenté en 1874 à 82,416 kilog., et en 1875, à 77,090 kilog. Multipliez ces chiffres de saisies par 10, pour avoir une idée de l'importance de la fraude effective; multipliez encore le résultat par 5 francs, pour estimer approximativement le préjudice causé à l'Etat dans le seul département du Nord, par l'industrie de la contrebande sous toutes ses formes, et vous obtenez des résultats qui paraissent peu ainsi dire invraisemblables, car ils se chiffrent par millions de francs.

Dans la Somme, qui est protégée contre l'importation directe des tabacs étrangers, au moins par terre, les saisies n'ont pas présenté un mouvement ascensionnel aussi marqué: elles étaient de 1,868 kilog. 28 en 1869, de 2,678 kilog. 40 en 1874, et de 2,879 kilog. 21 en 1875.

Mais si l'on prend les Ardennes, où l'on n'avait saisi, en 1869, que 5,278 kilog., on voit ce chiffre presque quadruplé en 1874 (20,362 kilog.), et les prises faites en 1875 s'élevaient encore à 17,619 kilog.

Dans l'Aisne, l'Administration avait saisi, en 1869, avant l'élévation de prix due au rapprochement de 1869, 3,403 kilog.; en 1869, il faut compter 10,551 kilog., et en 1874, 11,729 kilog.; ce chiffre, il est vrai, est tombé à 5,969 kilog. en 1875.

Dans la Meuse, les résultats sont assez insignifiants, et se tiennent, aux environs de 1,500 à 1,800 kilog. Dans l'Ain, ils sont encore moins importants.

Dans les Vosges où l'on n'avait saisi, en 1869, que 272 kilog., on en a arrêté, en 1874, 15,174 kilog., chiffre qui retombe, en 1875, à 6,929 kilog.

Dans la Haute-Saône, le Haut-Rhin (Belfort), le Jura, Meurthe-et-Moselle les saisies, encore en augmentation notable pour 1874, sont revenues, en à peu près, en 1875, au chiffre peu important de 1869. Dans le Doubs, où l'on en avait saisi, en 1869, 7,508 kilog., l'Administration a mis la main, en 1874, sur 19,468 kilog., et sur 16,889 en 1875.

Telle est l'importance matérielle du mal, dont la recrudescence est, attribuable tout entière, par la majorité des directeurs et par les personnes compétentes à même d'observer de près les faits, à l'augmentation considérable des prix due à la loi du 29 février 1872. Ajoutez à cela une démolition profonde des populations, surtout parmi les femmes et les enfants, organisée en bandes nombreuses qui ont envahies les transports des tabacs de fraude. La contrebande, enfin, s'est reconstituée en industrie régulière, dont les modes d'action ont été souvent décrits, et qui emprunte aux chemins de fer ses moyens de transport les plus commodes et les plus puissants.

C'est sur cet ensemble de faits qu'un groupe